

Réunion le 12 mars 2019, à la salle des Genêts.

### **1. Budget participatif**

Le président du conseil de quartier a distribué le document de présentation édité par la mairie et présenté le dispositif.

Il permet à des habitants ou des groupes d'habitants (conseils de quartier ou associations), de proposer un projet pour la ville, selon un certain nombre de critères.

Les services de la ville pourront accompagner techniquement la démarche.

### **2. Stationnement, vitesse et traversée piétonne aux abords de l'école Lamartine**

Des participants ont signalés de nombreux problèmes de stationnement gênant dans les rues Lecoq, Boieldieu et de la Noue Rousseau.

Ces rues ont fait l'objet de nombreux passages d'ASVP qui ont verbalisés les véhicules fautifs. Certains ont même été enlevés par la fourrière.

### **3. Problème des déjections canines**

Les déjections canines posent problème dans le quartier. Certains conseillers de quartier ont proposé d'inscrire systématiquement les propriétaires d'animaux dans un registre. Cela n'est pas légal ni conforme aux principes de liberté publique.

*NB : un projet déposé par le CQ1 dans le cadre du budget participatif propose d'expérimenter les « toutounettes » et de mettre en place une campagne de communication sur la ville.*

### **4. Point sur le Conseil citoyen du Quartier Politique de la Ville**

Le conseil citoyen est une structure indépendante du pouvoir politique, ayant pour objectif la participation de l'ensemble des habitants et des acteurs des quartiers dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville.

Notre conseil citoyen se compose donc aujourd'hui de la manière suivant :

- Collège acteurs locaux :
  - Amicale des Locataires
  - APES,
  - La FAME,
  - CEPFI
  
- Collège habitants :
  - Henry BERNARD,
  - Marie-Noelle MALLE,

Des campagnes de sensibilisation ont été menées en pied d'immeuble, fin 2018.

De nouveaux habitants se sont inscrits mais n'ont jamais donné suite.

La première année (2017), le service de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) a réuni le conseil citoyen à plusieurs reprises pour accompagner le lancement de la démarche.

Aujourd'hui, la Ville sollicite son avis dès que cela s'avère nécessaire, sur un sujet précis. Le conseil citoyen peut également solliciter la Ville et se fait régulièrement relai d'information auprès des locataires.

Le conseil citoyen se réunit régulièrement de son propre chef (sans les pouvoirs publics).

## **5. Questions diverses**

### **- Composteurs :**

Certains participants s'interrogent sur la possibilité de mettre en place des composteurs communaux ou au niveau des copropriétés.

Les composteurs collectifs posent un certain nombre de problèmes:

- Les trottoirs sont déjà relativement encombrés et les composteurs collectifs risquent d'amplifier ce problème.
- Les composteurs apportent des nuisances olfactives, ce qui rend difficile leur proximité avec les habitations.
- La gestion de ces composteurs interroge : qui assure la gestion et l'entretien ? Si c'est la Ville, cela induit un coût ...

Cœur d'Essonne Agglomération a prévu de son côté une solution alternative : la distribution prochaine de composteurs individuels. Ceux-ci permettraient à ceux qui le désirent de faire leur compost dans leur jardin ou leur balcon.

### **- Allée Francis Poulenc**

Certains candélabres ont été emboutis par des véhicules. Ils ont été réinstallés fin mars avec des buttes pour éviter d'être à nouveau détruits.

Concernant les épaves, une procédure de retrait a été initiée par la Ville qui travaille en étroite collaboration avec le commissariat de police sur ce sujet, partout dans la Ville. Chaque année, environ 80 véhicules sont ainsi évacués.